

VIEILLIR DANS SON QUARTIER, DANS SON VILLAGE



OCTOBRE 2004

**UN PREMIER BILAN DES RÉFLEXIONS ET DES
PROJETS MENÉS PAR LES AGENCES D'URBANISME**

AVANT PROPOS

LES TERRITOIRES FACE AU DÉFI DU VIEILLISSEMENT

Durant les cinquante dernières années, la France a connu deux évolutions parallèles, démographiques et territoriales. La première s'est traduite par une augmentation considérable de l'espérance de vie des Français. La seconde a signé l'entrée définitive du territoire français dans l'univers urbain. Ces évolutions posent aux responsables politiques et aux techniciens chargés de l'aménagement des villes de nouveaux défis.

La population française vieillit. L'espérance de vie des français a progressé d'environ un trimestre tous les quatre ans durant les 20 dernières années et la moyenne d'âge de la population française n'a cessé d'augmenter. Les « plus de 60 ans » représentaient 16,2 % de la population totale en 1950, ils en représentaient 20,6 % en l'an 2000 et ce taux devrait atteindre 30 à 40 % en 2050, suivant le choix de scénario INSEE retenu. Inscrite dans les chiffres d'aujourd'hui et plus encore dans ceux de demain, cette évolution a deux conséquences principales.

Elle se traduit en premier lieu par un accroissement considérable du nombre de « seniors » de 60/70 ans, autonomes, en bonne santé, disposant de beaucoup de temps et souvent dotés de revenus convenables. Les attentes de cette « clientèle » sont assez différentes de celles des autres catégories de la population. Mobiles et disponibles, les « seniors » ont des exigences particulières vis-à-vis des équipements collectifs et des lieux publics, des services commerciaux et des équipements de loisirs, de l'offre de déplacements et des systèmes de transports, des conditions d'habitat ou des services de logement. Leurs besoins devront de plus en plus être pris en compte.

Apparaissant dans le cycle de vie plus tardivement qu'autrefois, les besoins du « dernier âge » sont tout aussi importants. Ils sont liés à la dépendance physique et intellectuelle, à la maladie et à l'isolement et ils se sont exprimés avec une particulière intensité à l'occasion de la canicule de 2003. Ils nécessitent des réponses diversifiées qui vont de la maison de retraite traditionnelle aux centres médicalisés mais qui font aussi de plus en plus appel à des services spécialisés à la personne dans un objectif de maintien à domicile. La prise en charge des personnes âgées dépendantes a été autrefois largement assurée par les réseaux familiaux de solidarité. Demain, pour répondre aux besoins considérables du « quatrième âge », la mobilisation de tous sera nécessaire et elle devra associer les pouvoirs publics (État, Collectivités territoriales...) et la société civile (fondations, associations...)

Le vieillissement de la population remet forcément en question, à différents niveaux, les manières actuelles de concevoir, d'aménager, de faire fonctionner et de développer les villes. Outils partenariaux de réflexion et de prospective urbaines, les agences d'urbanisme ont répondu à l'appel à projets lancé en 2002 par la Fondation de France pour explorer les conditions dans lesquelles pourront être mieux satisfaits demain les besoins des populations âgées résidant dans les villes. Aux côtés de 5 autres grands réseaux nationaux, la FNAU a mis en place un groupe de travail d'une dizaine d'agences qui se sont mobilisées pour mutualiser leurs expériences et proposer de premières réponses aux questions posées.

Ce rapport, publié à l'occasion du Forum national "Vieillir dans son quartier, dans son village" organisé par la Fondation de France, rassemble le fruit de leurs réflexions et de leurs propositions.

*André ROSSINOT
Président de la FNAU
Maire de Nancy
Ancien Ministre*

Dans le cadre du programme «Vieillir dans son quartier, dans son village», la Fondation de France a sollicité un partenariat avec la FNAU pour mener ensemble une réflexion prospective sur les besoins et les attentes des personnes âgées à l'échelle des agglomérations françaises. Durant l'année 2002, la Fnau a mobilisé son réseau d'experts et de techniciens. Neuf agences (Brest, Toulouse, Clermont-Ferrand, Nancy, Dunkerque, Besançon, Longwy, Bordeaux et Reims) ont participé à ces réflexions prospectives et ont répondu à l'appel à projet de la Fondation de France. En 2003 et 2004, la Fnau a organisé en partenariat avec la Fondation de France, plusieurs journées décentralisées d'échanges et de débats en relation avec le projet développé par l'agence invitante. Ce document présente le fruit de ces réflexions.

Une première partie est consacrée aux avancées significatives observées par les agences en terme de méthode sur la manière d'aborder ces problématiques liées au vieillissement de la population. Elles sont par essence intersectorielles et mobilisent des acteurs très différents issus du monde du médico-social, du logement, des transports et mais aussi du monde des loisirs et de l'animation culturelle. En préalable à toutes réflexions sur le vieillissement de la population, il apparaît aujourd'hui incontournable d'identifier et de mobiliser l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des personnes âgées pour éviter de concevoir des aménagements ou des outils sectoriels qui ne répondent pas véritablement ou d'une manière incomplète à leurs attentes.

Les personnes âgées, cependant, ne renvoient pas à un groupe de personnes homogène qui présente toujours les mêmes caractéristiques et les mêmes besoins. Des différences apparaissent en fonction notamment de leur degré de dépendance, de leur parcours professionnels, de leurs situations financières ... Pourtant, il ressort des réflexions des agences menées avec la Fondation de France qu'il est primordial de redonner la parole aux personnes âgées pour qu'elles expriment dans leur diversité, toutes leurs attentes. Cette écoute peut se faire au travers d'enquêtes qualitatives ou par le biais de dispositifs de concertation spécifiques. Chacun de ces outils présente des biais qu'il faut savoir lever pour pouvoir analyser le message des personnes âgées.

Enfin, il ressort de ces échanges qu'il est important dans le cadre des études menées sur le vieillissement de porter une attention particulière à l'articulation des échelles de territoires afin de sortir des réponses trop spécifiques sur des micro territoires pour envisager des réponses plus globales, mieux coordonnées.

Une seconde partie est consacrée à deux thèmes qui ont été au cœur des débats des agences : la mobilité des personnes âgées et l'adaptation de leurs logements. La mobilité des personnes âgées pose la question de l'offre de transport qui est proposée aux populations en dehors de l'automobile. Faut-il développer une offre de transport public pour tous ou pour des publics spécifiques : les personnes âgées, les personnes handicapées ou les personnes isolées ? Sur quels territoires faut-il développer cette offre nouvelle, l'agglomération, le pays, l'aire urbaine ?

Par ailleurs, l'adaptation des logements reste souvent un préalable qui permet aux personnes âgées de rester à domicile lorsque surviennent les premiers signes de dépendance. Cependant, ces travaux d'adaptation sont inefficaces si aucune réflexion n'est menée sur l'environnement proche des logements adaptés eux-mêmes. De même, il peut être utile de mettre en place une tracabilité de ces logements dans le secteur public comme dans le secteur privé pour faciliter une migration résidentielle des personnes âgées qui le souhaitent au sein des agglomérations.

Ce document présente, enfin, des «zooms» sur les projets développés par les agences dans le cadre de l'appel à projet de la Fondation de France. Ils viennent illustrer par des cas concrets les principaux thèmes étudiés. Des paroles d'acteurs (élus, responsables de CLIC, responsables d'associations, promoteurs) sont également proposées parmi les partenaires locaux des projets des agences afin de donner un éclairage différent sur les problématiques traitées et enrichir cette réflexion

1^{ère} partie

Les avancées méthodologiques



1) RÉUNIR LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR DE L'ACTION GÉRONTOLOGIQUE

Trop longtemps, les actions et les réflexions menées en faveur des personnes âgées ont été cantonnées dans le cadre des politiques sociales et médico-sociales. L'enjeu aujourd'hui est d'élargir la réflexion à l'ensemble des secteurs qui fondent leur cadre de vie (le logement, la mobilité, les services mais aussi l'animation culturelle...) Pour étudier les attentes et les besoins des personnes âgées ou vieillissantes, il est primordial d'identifier et de fédérer autour de cette réflexion l'éventail le plus large d'acteurs intervenants de près ou de loin en faveur des personnes âgées. L'objectif est de concevoir des réponses intersectorielles si possible intergénérationnelles pour que les personnes âgées trouvent leur place dans la ville non pas comme un public marginalisé ou assisté mais comme une des composantes de sa population et de sa mémoire.

a) Urbanisme, Logement, Actions sanitaires et sociales : des mondes qui coexistent avec des outils et documents de planification distincts

Dans le cadre des réflexions des agences d'urbanisme animées par la Fnau avec la collaboration de la Fondation de France, il est apparu que les professionnels de l'urbanisme et les professionnels de l'action gérontologique ont souvent peu l'habitude de travailler ensemble. Pourtant, certains documents de planification comme les PLH et les PDU abordent des problématiques spécifiques liées au vieillissement de la population et inversement des documents «cadres» comme les schémas gérontologiques abordent certaines questions liés à l'adaptation des logements et des espaces publics ou à la mobilité des personnes à mobilité réduite par exemple.

Le positionnement de ces deux groupes professionnels est différent. Les urbanistes se positionnent souvent très en amont des besoins des personnes âgées dans le cadre des documents de planification à moyen et long terme alors que les professionnels de l'action gérontologique se positionnent plutôt sur des réponses très opérationnelles pour répondre à des besoins très immédiats.

b) identifier et fédérer les acteurs locaux autour des personnes âgées

Il apparaît donc incontournable d'inviter les acteurs de l'urbanisme à mieux connaître les actions opérationnelles mises en place par les acteurs du monde médico-social et inversement, il est important de sensibiliser les acteurs du médico social au travail tout aussi essentiel que mènent les acteurs de l'urbanisme en terme de planification. Car, ces documents de planification dressent, en fait, les grandes lignes des aménagements des territoires sur lesquels les acteurs du monde médico-social auront à intervenir une fois qu'ils auront vu le jour.

L'appréhension du monde de l'autre n'est pas toujours aisée. Bien que l'identification des acteurs soit une étape assez habituelle dans les diagnostics que mènent régulièrement les agences d'urbanisme, l'identification des acteurs du monde médico-social autour de la personne âgée est assez complexe. Car, il comprend parfois une multitude d'associations très spécialisées surtout dans le secteur des services à la personne et des publics spécifiques (personnes âgées, handicapées...). Les CLIC visent d'une certaine manière à clarifier cette situation en recensant les associations et les services offerts mais ces structures sont encore jeunes et le degré d'avancement de leur travaux est différents suivant les territoires. Paulette Guinchard Kunstler, ancienne secrétaire d'état aux personnes âgées a même créé à cet effet, en Franche Comté, un Institut régional du vieillissement qui permet de réunir d'une manière pérenne l'ensemble des acteurs du médico-social et de l'urbanisme autour des problématiques liées au vieillissement de la population.

c) Pour sortir du «curatif», travailler ensemble en amont et en aval

Par ailleurs, une fois que les acteurs sont bien identifiés, il semble souhaitable de les mobiliser en amont c'est à dire lors de l'élaboration des documents de planification mais également en aval dans le cadre du suivi de ces documents.



Parole d'acteur : **Paulette GUINCHARD-KUNSTLER**, présidente de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon. «Intégrer les personnes âgées dans les réflexions du projet d'agglomération et du SCOT» .

«Si avec l'agence d'urbanisme et certaines de mes collègues élues, nous avons œuvré pour inscrire des réflexions sur les besoins spécifiques des personnes âgées et de la petite enfance dans le projet d'agglomération du Grand Besançon, au moment de l'élaboration du contrat d'agglomération, ces thèmes n'ont pas été retenus. Ils n'ont pas été ressentis comme essentiels en terme de développement ou d'organisation du territoire. Un travail commun entre les cultures du sanitaire, du social, et de l'urbanisme permettrait de hisser cette problématique dans les futures politiques contractuelles. La place des personnes âgées dans nos réflexions d'urbanisme passe par un rapprochement avec le monde de la prise en charge des personnes âgées. L'Institut Régional du Vieillessement de Franche-Comté a ce rôle de s'adresser à l'ensemble des secteurs pour ne pas se cantonner à des réflexions émanant que du champ social ou du champ sanitaire. Il importe donc de décroiser les politiques, de croiser les regards, de partager les cultures pour une approche plus citoyenne en considérant la personne âgée comme habitant à part entière et membre de la communauté de vie.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour que les politiques intègrent les personnes âgées dans leurs réflexions

- la parole des personnes âgées doit être entendue et favorisée. Il nous faut reconnaître que se sont très souvent les professionnels qui parlent pour les personnes âgées. La Fondation Nationale de gérontologie est sûrement prête à nous aider dans une telle démarche. Son projet de "parole à" et de "grandir c'est vieillir et vieillir c'est grandir" est exceptionnel et de nature là aussi à favoriser et à faciliter l'expression de toutes ces personnes âgées qui trop souvent se taisent parce qu'elles n'ont pas à qui parler.

- dans ce travail territorial sur la qualité de vie des personnes âgées, l'interdisciplinarité est nécessaire. Tous les acteurs du monde sanitaire, médecins, hôpitaux, maison de retraite, CCAS, M.J.C., élus locaux, offices d'H.L.M., régie des transports, agences d'urbanisme, structures de loisirs, associations bref, tout ce qui fait une ville et la vie ; tous doivent être partie prenante d'une telle démarche. Les centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) ont dans leur mission, cette responsabilité. Sachons les mobiliser.

- parce que les personnes âgées fragiles n'ont pas de groupe de pression à l'instar du monde du handicap ou d'autres secteurs, les politiques ont la responsabilité d'être les initiateurs de telles démarches. C'est bien dans ces situations que la politique prend toutes ses lettres de noblesse.

Et pour que le "chez soi" ne soit plus, comme il est trop souvent pour certaines personnes âgées fragiles, le seul espace de vie, il nous faut accepter de travailler en priorité sur le lien entre le domicile et l'extérieur et ouvrir ainsi nos quartiers, nos villes, nos communes aux personnes âgées fragiles.

Faciliter les déplacements des personnes âgées, les laisser libres de leurs choix en prenant en compte leur besoin de sécurité pour leur permettre d'être toujours acteurs de leur vie quelque soit leur handicap.

Les agences d'urbanisme ont leur part à prendre dans cette nécessaire rencontre entre les différentes disciplines pour améliorer la prise en charge des personnes âgées.»

2) DONNER LA PAROLE AUX PERSONNES VIEILLISSANTES

Souvent, les documents d'urbanisme comme les diagnostics des professionnels de l'action g rontologique sont r alis s apr s l'audition des  lus, des techniciens des diff rents services comp tents, des associations d'usagers mais rarement directement apr s une v ritable  coute des principaux concern s : les habitants et plus particuli rement les habitants  g s. Or, depuis vingt ans, la Fondation de France a constat  que sur ces probl matiques li es au vieillissement, il  tait important de donner la parole aux personnes  g es elles-m mes afin de mieux conna tre leurs v ritables besoins qui ne sont pas toujours bien traduits par les aidants, les professionnels de l'action g rontologique ou m me les  lus. Les enqu tes qualitatives d'une quarantaine d'entretiens semblent une des meilleures solutions. Elles sont fiables, relativement l g res   mettre en place et assez peu co teuses. Elles sont surtout utiles pour avoir une premi re approche des besoins des personnes  g es et m me au-del  de cela, pour comprendre les sch mas de comportement qui conditionnent parfois les besoins exprim s par les personnes  g es et qui ne sont pas toujours leurs besoins r els. Un besoin de mobilit  ou un besoin d'un service particulier peuvent  tre conditionn s par des pressions familiales, des difficult s financi res passag res ou r currentes par exemple. Il est important de d coder ces sch mas de r flexions des personnes  g es pour proposer des r ponses adapt es   leurs besoins et  viter de d velopper des  quipements et des services qui ne seront pas utilis s par les personnes  g es. Cette  coute a priori des personnes  g es permet aussi d' viter de ne proposer aux personnes que des r ponses « standard » voire uniques comme les aides m nag res, les repas ou les soins   domicile. Ces enqu tes permettent de sortir des sentiers traditionnels et de laisser la place   l'innovation. Cependant que peut-on attendre de ces enqu tes qualitatives dans une logique d'am nagement urbain ?

Six attendus principaux peuvent  tre  voqu s :

a) Finaliser une probl matique globale autour du «bien vieillir»

Aujourd'hui o  l'on s'interroge sur les vecteurs d'une politique  quitable du vieillissement, une investigation qualitative sur les territoires v cus permet d'obtenir des cl s de lecture qui serviront   analyser la g ographie du vieillissement. En effet, les perceptions des personnes recueillies sur le terrain aident   comprendre comment les syst mes et les besoins de solidarit  collective se transforment au quotidien, selon les classes d' ges, les profils socio- conomiques, les diff rents bassins de vie et formes d'habitat. L'objectif est d'orienter les axes d'une intervention publique devant affronter deux  volutions sociales majeures :

- le vieillissement d mographique avec l'arriv e du « papy-boom » d s 2006, l'allongement continu de la dur e de vie et la concurrence annonc e des g n rations entre elles, due   l'augmentation des cotisations devant couvrir les retraites des parents et des grands-parents   la fois, en d pit d'une r duction sensible du nombre des actifs.
- la fragilisation des plus d pendants r v l e par la canicule de 2003 et la n cessit  d'un principe de pr caution   adopter collectivement, gr ce notamment   un meilleur  quilibre de la r partition territoriale des g n rations.

b) D crypter les sch mas de compr hension

Les b n fices attendus de ces enqu tes sont de plusieurs ordres :

- Eclairer l'authenticit  des comportements r els par rapport aux discours recueillis ou aux attitudes affich es,
- Explorer les repr sentations imaginaires qu' voquent les diff rents  ges de la vie tant au niveau

individuel que collectif,

- Ecarter les opinions spontanées, souvent issues de préjugés culturels ou d'avis partisans quant à l'étiologie des droits et devoirs des familles, la démission des pouvoirs publics, l'incompétence des professionnels, etc.
- Retrouver la trace de messages symboliques forts en cours dans les mentalités et reprise par les médias et la rumeur publique sur les modalités et les évolutions du vieillissement dans notre culture
- Susciter des projections chez les personnes interrogées quant au modèle de ville, de quartiers ou d'équipement où il fait bon vieillir.

c) Soigner l'écoute pour capter l'information pertinente

Donner la parole aux personnes âgées doit susciter une écoute professionnalisée qui ne soit ni réductrice ni «ethnocentriste». Les messages émis par la personne interrogée seront décryptés en se dégageant des normes et des croyances propres à sa classe d'âge ou son appartenance socio-professionnelle. L'écoute en anthropologie est l'art d'interpréter le banal et le singulier : une fois que s'ouvre la sphère intime de l'autre, l'anthropologue avec respect va y chercher les traces de ce qui constitue la «différence». Cette immersion dans l'altérité lui permet de capter les signifiants symboliques circulant dans la conversation à bâtons rompus et se forger une meilleure compréhension de la portée générale des mots et des gestes échangés.

d) Analyser la chaîne du vieillissement

«Dans usager, il y a âgé» a rappelé Georges CAVALLIER, président de la fédération des Pact-Arim, dans une synthèse des travaux du réseau «Villes et Vieillir». Première piste de progrès : ne pas raisonner autour d'un public spécifique mais bien au contraire reconnaître que le vieillissement est un trait commun à tous les membres de la cité. Un nouveau vocable parle désormais de «personnes vieillissantes», il est à inscrire au registre des euphémismes contemporains qui évite de stigmatiser un segment de population (tout comme «non voyant» a remplacé aveugle). Bien que la formule ne soit pas très explicite, surtout pour caractériser la naissance de la vieillesse, elle a le mérite de ne pas se fixer sur une seule catégorie d'attributaires, traditionnellement désignée par «personnes âgées». En effet, la réalité de l'évolution sociale impose de bien distinguer en priorité les sexagénaires des autres membres vieillissants qui forme une large cible s'étendant sur 40 ans (de 60 à 100 ans). Les modes d'habiter, les attentes de services et les motifs de déplacements les plus divers se rencontrent chez les personnes vieillissantes, dont il est important de souligner la dynamique et l'hétérogénéité des pratiques culturelles.

Les effets du vieillissement démographique se font sentir dans l'ensemble du corps social. Il est nécessaire d'inclure le champ relationnel qui rayonne à partir d'une personne, lequel se compose d'amis, d'aidants, de professionnels et de parents. L'ensemble des interrelations qui se tissent autour d'un individu fait ainsi partie de l'enquête proprement dite, sa prise en compte permet de mieux concevoir les équipements ou les services qui seront à mettre en place, à court, moyen ou long terme.

Autre réciprocity essentielle dans cette dynamique relationnelle, l'organisation des droits et de devoirs intergénérationnels. La personne âgée dépend des siens du fait de l'obligation alimentaire établie par le code civil ce qui la lie irrémédiablement à ses parents, ascendants et descendants. Bien que depuis les Trente Glorieuses, ce soit surtout les retraités qui transmettent les biens patrimoniaux et financiers, la tendance pourrait s'inverser à long terme.

Ce lien d'argent étroitement corrélé à celui du sang rappelle la prédominance de l'homo economicus dans le fonctionnement universel du don/contre-don qui fonde les systèmes de parenté. L'institution

familiale reste le pilier fondateur de l'organisation collective. Cette dépendance budgétaire entre les membres d'une même famille soulève des interrogations structurelles sur les risques croissants de déséquilibre financier des ménages, dans un contexte général de vieillissement démographique.

e) Aboutir à une compréhension réciproque entre générations

Le thème de l'homme vieillissant s'inscrit en nous comme le révélateur de notre finitude. Chaque individu expérimente les mêmes épreuves. Comprendre les aspirations de ces témoins vivants qui ont accumulé tant d'années et écouter leur message de vie sur le «bien vieillir» constitue de ce fait un grand privilège.

Dans le face à face, le sens se construit à travers l'interaction verbale et le regard croisé entre le sujet et l'objet de l'observation. Le travail sur l'altérité se joue à deux, l'observateur devient l'observé, ce qui fonde la conscience réflexive du chercheur qui intègre le miroir déformant de ses propres projections lorsqu'il décrit le phénomène.

Ce type de connaissance est une clé pour comprendre les comportements collectifs et les attentes profondément enfouies.

f) Rechercher des «invariants culturels» signifiants

Les conséquences de la nouvelle longévité humaine se polarisent entre autonomie et captivité, accomplissement de soi et finitude, l'enquête ethnologique analyse toutes les trajectoires de vies comme autant de stratégies d'adaptation et s'interroge sur l'importance de l'anticipation pour affronter la fin de vie. Des pistes novatrices sont ainsi ouvertes qui permettent d'identifier une demande concrète qui permettra d'adapter des réponses pour une meilleure faisabilité technique ?

En fait, c'est plus en terme d'aspirations générales que de propositions précises qu'il faut utiliser les visions projetées par les personnes vieillissantes sur leur avenir. Le matériau recueilli permet de pointer ce qui relève du domaine symbolique de l'inacceptable et des seuils de tolérance aux autres. Les pistes d'action issues de cette observation seront innovantes dans la mesure où elles éviteront la répétition de solutions toutes faites et inadaptées. En matière résidentielle, vecteur majeur de discrimination sociale, il sera ainsi plus aisé de construire des scénarios où les générations puissent co-exister sans se gêner et où les solidarités puissent se déployer au mieux pour remédier au trop grand isolement de certains.



Zoom : enquête qualitative : mode d'emploi

A partir de l'étude de l'agence de Bordeaux : Vieillir en métropole bordelaise, 30 enquêtes à domicile

Cette étude sur les formes et les effets du vieillissement démographique sur le territoire élargi de la métropole bordelaise, prévoit un double état des lieux :

- une photographie qualitative des mentalités et pratiques culturelles recueillies à un temps T auprès de personnes âgées vivant sur la Communauté urbaine de Bordeaux, à l'occasion d'une enquête anthropologique dont la méthode est exposée ci-dessous.
- un état des lieux quantitatif et spatial des formes du vieillissement dans la métropole bordelaise observées depuis 1990 (données INSEE).

Choix des critères et aire d'observation retenue

Trois territoires distincts ont été retenus par leurs modes de peuplement et d'urbanisation sur un périmètre de 20 Km autour de Bordeaux (Lormont, St Médard en Jalles et Bordeaux centre). Le panel rassemble 30 figures représentatives de la plage d'âges se situant entre 60 et 100 ans et offrant des trajectoires résidentielles différentes (suivant leur enracinement, leurs parcours migratoires, leurs pratiques résidentielles). Chaque personne a été rencontrée à son domicile, durant une heure minimum, et interrogée de façon non directive, en respectant certains items importants d'une grille d'entretien préalablement construite. Toute la conversation a été enregistrée.

Mode de recrutement du panel

Les listes de noms sont fournies par les structures collectives qui travaillent au contact des personnes âgées : Les pôles seniors, les RPA et le CLIC de Bordeaux, le CCAS et l'ASM (association des amitiés Saint-Médardaises) et le Conseil des sages et l'Association d'aide à domicile de Lormont.

Remarque

Le mode de recrutement des enquêtés introduit un biais puisqu'il conduit à sélectionner des personnes souvent plus dynamiques et ouvertes que la moyenne. Un rééquilibrage de l'échantillon en direction de gens plus isolés et plus dépendants a donc été réalisé en cours d'étude à partir d'adresses communiquées sur le terrain.

Un traitement des entretiens en trois temps

- Organiser un corpus d'informations enregistrées, décryptées puis synthétisées
- tableau et histogrammes des profils du panel : mode d'habitat, statut et ancienneté d'occupation, âge, CSP, sexe, type de famille et motif des trajectoires résidentielles.
- mise en perspective de la diversité des points de vue et des modes de vie aboutissant à une typologie de seniors, illustrée par les propos pris sur le vif les plus représentatifs.

Trois types de populations

- urbaine : habitants de Bordeaux intra-muros : quartiers historiques de la vieille ville, zone enclavée derrière la gare et quartiers résidentiels péri-centraux au delà des boulevards avec la variante de la vie en échoppe (petite maison urbaine avec jardin).
- péri-urbaine : habitants de Lormont, avec la forte composante mixte du parc collectif social et une histoire très marquée par l'action locale, associative et citoyenne.
- «néo-urbaine» : habitants de Saint-Médard-en-Jalles, la ville verte par excellence (prédominance de la forêt de pins), place importante donnée à la nature et au sport, rare fréquentation du cœur urbain bordelais.

Les thèmes majeurs explorés

- Les différentes modalités territorialisées du «bien vieillir» : les tissus urbains sont vecteurs de particularismes qui créent l'attachement ou le rejet.
- L'impact du vieillissement sur toutes les pratiques quotidiennes (habiter, consommer, se divertir, se déplacer, communiquer, se soigner, etc.) et l'évolution des contraintes sanitaires, spatiales et sociales au cours des différents âges de la vie.
- Les différents projets de vie après la vie active, l'effet de l'allongement de la vie sur les attentes en services, transports et autres aménités urbaines.
- Les stratégies familiales et leur organisation autour des affinités, de l'obligation à l'action, l'importance de l'anticipation pour préparer la dernière trajectoire des anciens.

En complément des enquêtes qualitatives, d'autres dispositifs de concertations spécifiques aux personnes âgées comme les conseils des sages ou plus généralistes comme les conseils de quartiers ont été mis en place dans certaines villes de France et peuvent être un bon outil pour évaluer les besoins des personnes âgées dans la ville. Ces dispositifs présentent, certes, certaines limites liées en grande partie au mode de sélection de leurs membres. Ils ont, par ailleurs, souvent à la différence de leur voisins italiens qu'un rôle consultatif. Cependant, ils peuvent, lorsqu'ils existent, faire émerger des besoins et des attentes, contribuer à proposer des aménagements urbains moins impersonnels et à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

Parole d'acteur : le Conseil des Sages de Lormont (Gironde) vu par ses membres

Cette structure d'appui technique auprès du maire a été créée en septembre 2003. Elle se compose de 21 membres volontaires âgés de 56 ans à 84 ans. Elle est aujourd'hui active mais reste en phase d'expérimentation. Les membres du Conseil des Sages ont été interviewés dans le cadre de l'étude menée par l'agence « vieillir dans la métropole bordelaise » et il semble intéressant de les laisser présenter avec leurs mots cette institution et son fonctionnement.

Cinq témoignages servent à son évocation :

1 - Un homme de 56 ans, marié avec 3 enfants. Cadre pré-retraité. Propriétaire de sa maison construite depuis 15 ans dans un lotissement à Lormont. Très impliqué dans les activités associatives locales et notamment auprès des jeunes.

2 - Une femme de 73 ans, ancienne infirmière, née à Bordeaux, de parents d'origine antillaise et africaine, 10 enfants, évangéliste très active, ex-propriétaire à Bordeaux, locataire en HLM depuis sa séparation, il y a 15 ans, de son mari.

3 - Un homme de 72 ans, ancien technicien, migrant pour raison professionnelle (délocalisation d'un siège), originaire de l'Ile de France, veuf depuis 7 ans, femme alzheimerienne, ayant trois enfants, loue depuis 8 ans à Lormont en HLM

4 - Un homme de 67 ans, ancien directeur d'établissement scolaire de Bordeaux, marié, trois enfants, originaire du Cantal, activité dans le secteur associatif, militant social et diocésain, choix de location en HLM par attachement au milieu urbain lormontais.

5 - Une femme de 84 ans, veuve depuis 17 ans, doyenne du Conseil des Sages, ex-directrice d'école au tout début de la ZUP. Très impliquée dans la vie locale depuis sa retraite.

Son fonctionnement

Le conseil se réunit en session plénière au moins une fois par an, et en réunion publique avec le Maire. Les commissions se réunissent à la demande des membres du conseil. Le bureau est constitué de 7 personnes : deux représentants des trois commissions et le président du Conseil. Le Conseil est structuré en trois commissions thématiques : La première concerne les déplacements, la sécurité routière. La seconde porte sur la formation, la gestion de la ville, l'insertion des jeunes, La troisième est consacrée à la citoyenneté, la vie des quartiers et les relations internationales.

«Actuellement, sur le thème du tramway, on se réunit tous les 15 jours, il y a des documents à aller chercher en mairie, j'ai été missionné sur cela, on s'initie peu à peu à la vie et au fonctionnement de la mairie, tant du politique que du technique». (témoignage 1)

«Nous sommes sensibilisés sur l'enfermement des copropriétés derrière leur grillage, c'est une aberration ces verrues autonomes parce qu'ils forcent les riverains du tramway à faire 500 mètres de plus pour accéder aux stations». (témoignage 4)

Les atouts d'un conseil des sages invoqués chez les interviewés

«être une force d'appui et d'initiative, si ça marche...»

Etre utile «c'est à dire qui peut être utilisé par les autres sur des choses qu'ils ne peuvent pas déterminer tout seuls, aider grâce à ses propres expériences malheureuses. Avec l'âge, on a envie de dire ce qui semble juste et normal.

Utiliser la valeur de l'exemple : «aller chercher des gens qui sont déjà dans les mêmes situations».

«Je pense qu'il sera ainsi possible de faire pression sur les désordres du quartier»

Les contraintes des conseillers

Difficulté de suivre des dossiers complexes et de se tenir au courant pour ces «experts du quotidien» : fréquence des réunions, niveau de connaissance technique à acquérir.

temps passé important à l'apprentissage : se rencontrer, s'écouter et s'engager

Distinction de vécu entre jeunes senior et aînés

Les plus âgées s'autorisent à sauter des réunions et s'interrogent sur l'intérêt de leur témoignage alors qu'ils se sentent de plus en plus en retrait de la vie de la cité.

Les plus jeunes se lancent dans les commissions thématiques avec l'enthousiasme et l'aisance que leur confèrent une carrière bien menée et une activité militante associative.

En conclusion

Le Conseil des Sages apparaît comme une forme d'action innovante pour valoriser les compétences citoyennes en faveur du mieux être collectif. Qui plus est le rôle donné aux Sages illustre le bien fondé d'un véritable projet de vie personnel pour ceux qui se retrouvent subitement hors du monde du travail. Véritable outil d'insertion sociale aux yeux des retraités lormontais, cet organe représentatif a toutes les chances de s'étoffer et de se spécialiser dans les années à venir. Cependant pour être un réel outil de gouvernance urbaine, ses membres attendent qu'il acquiert une représentativité politique : «Sinon à quoi bon tout ce travail ?» pensent les Sages.

3) CROISER LES PROBLÉMATIQUES ET LES ÉCHELLES DU QUARTIER AU GRAND TERRITOIRE : L'OPPORTUNITÉ DES SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT).

Le domaine de la santé, et plus particulièrement les problèmes liés au vieillissement de la population, font l'objet d'un investissement croissant dans les politiques publiques ces dernières années. Cependant, les constats réalisés sur divers territoires montrent qu'il existe encore des difficultés pour arriver à une prise en compte globale de ces questions, s'appuyant sur l'ensemble des acteurs investis et sur un territoire pertinent.

Ainsi, les différents acteurs gérontologiques (CCAS, services d'aide à domicile) réalisent annuellement des diagnostics afin de mettre en œuvre leurs programmes d'actions à venir. Cependant, ces diagnostics se limitent assez souvent aux périmètres d'intervention de l'institution ou ne portent que sur les champs de compétences très souvent sectoriels de ces acteurs. Et ce, même si les logiques intercommunales s'affirment dans le domaine de la gérontologie, à travers les CLIC notamment.

De même, dans le domaine de l'urbanisme, les principaux documents d'urbanisme et de programmation (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains ...), lorsqu'ils intègrent les questions du vieillissement, conservent très souvent des démarches sectorielles et relativement peu opérationnelles.

La difficulté réside alors dans le manque de stratégie à une échelle suffisamment large pour articuler l'ensemble de ces démarches, mais aussi dans l'absence de transversalité dans la prise en compte du vieillissement.

a) Le SCOT : un outil fédérateur pour traiter du vieillissement de la population dans les politiques publiques

Face à ces constats et pour répondre à ces enjeux, le lancement des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) dans diverses agglomérations représente une opportunité indéniable pour lancer des réflexions sur la question du vieillissement de la population car ces schémas s'inscrivent sur des démarches prospectives afin de définir des projets d'aménagement et de développement sur ces grands territoires pour les dix années à venir. Par ailleurs, les méthodes retenues pour leur mise en œuvre fondées sur la concertation visent à dépasser les logiques sectorielles de planification et à intégrer les actions publiques de développement et d'aménagement à l'échelle d'un bassin de vie.

b) Etudier la question du vieillissement à l'échelle des grands territoires

Un SCOT doit tout d'abord s'inscrire dans un périmètre adapté à la réalité des pratiques de développement. Il doit fédérer des secteurs concernés par les mêmes enjeux en termes d'habitat d'emploi, de mobilité ... Les notions de bassin de vie ou d'aires urbaines permettent d'aider à la définition de ce périmètre. Ces notions, qui reflètent le vécu quotidien des habitants d'un territoire, s'avèrent primordiales dans les problématiques liées à la santé et au vieillissement, notamment dans les questions d'accès aux services de santé (ex : hôpital), ou d'offre de soin. Cette échelle du grand territoire est sans doute l'échelle qui est la moins bien appréhendée par les acteurs du social et du médico social. Or, c'est à cette échelle que peut être étudiée la question de la mobilité des personnes âgées et notamment les fractures pouvant exister entre les zones urbaines et les secteurs ruraux. Cette échelle permet aussi d'analyser les migrations résidentielles des secteurs ruraux vers les centres

bourgs voire les agglomérations qui même si elles restent faibles en nombre, elles ne doivent pas être négligées car elles répondent à un réel besoin.

c) Faire émerger un projet global porté par les acteurs locaux

Le SCOT doit également permettre un accord local pour développer une démarche de projet, le périmètre idéal comprenant les espaces de mise en œuvre des différentes politiques publiques. Il doit donc organiser un consensus entre les différents acteurs du territoire sur un projet commun.

Pour se faire, il doit être compatible avec les différents programmes sectoriels ou locaux et les fédérer. Cet objectif contribue à organiser la transversalité entre les différentes politiques publiques et les différentes échelles d'intervention des acteurs locaux.

Projet global, il intègre de fait de nouvelles thématiques, que les schémas directeurs ne prenaient pas en compte. Parmi celles-ci, la santé s'affirme comme un véritable enjeu de débat local, au cœur duquel se place le vieillissement de la population dans tout ce qu'il inclut ou génère.

d) Une méthode de travail basée sur la concertation des acteurs locaux et la consultation de la société civile

La démarche SCOT vise donc à générer sur un territoire une mise en synergie des acteurs et des actions autour d'un projet politique commun. Les méthodes de travail retenues pour son élaboration doivent permettre d'enclencher cette dynamique. La concertation des acteurs locaux doit donc être mise en place à chaque étape de la construction des différents documents.

Dans la phase de diagnostic notamment, le SCOT permet de faire le point sur l'ensemble des démarches engagées en mobilisant les différents organismes ressources. L'ensemble des études, des données statistiques disponibles sont ainsi rassemblées. Mais il s'agit également de solliciter les avis de personnes ressources (acteurs et professionnels locaux, structures territoriales, services de l'état ...). Cette dynamique de concertation se poursuit par ailleurs tout au long de la procédure SCOT puisque le diagnostic ou le PADD doivent faire l'objet d'une communication large et d'une validation par les différents acteurs. Enfin, la consultation de la société civile au travers de l'enquête publique finit de cadrer une démarche qui se veut, de par la loi, l'occasion de créer un véritable débat local autour du projet de territoire.

Le SCOT par son emprise sur des territoires ruraux et urbains, ses conditions d'élaboration basés sur la concertation entre les acteurs des territoires et son caractère projectuel par essence intersectoriel font de ce document une des opportunités les plus favorables à la mise en place d'une réflexion sur le vieillissement de la population. Il faut noter que la moitié des projets portés par les agences dans le cadre de l'appel à projet de la Fondation de France s'inscrivent dans une procédure d'élaboration de SCOT que ce soit à Brest, Besançon, Dunkerque ou même Toulouse.

Cependant, ce document n'est pas le seul à permettre d'articuler les échelles de territoires et de rassembler les acteurs locaux autour de la table. Les agences de Nancy et de Longwy ont intégré leur réflexion sur le vieillissement dans le cadre de PLH par exemple.



Parole d'acteur : **Marie-Josèphe DUBREUCQ**, Présidente du Groupe de Travail SCOT «Personnes Agées» : La prise en compte des enjeux liés à la santé et aux personnes âgées dans les SCOT de la région Flandre-Dunkerque

Véritable projet de territoire, le SCOT embrasse toutes les thématiques traditionnelles du développement local (économie, transport, habitat, environnement ...), mais aussi des préoccupations nouvelles comme la culture, le sport, l'éducation ou encore la santé.

En effet, le Nord-Pas de Calais est connu pour sa situation sanitaire dégradée et son sous-équipement généralisé en médecine de ville et médecine hospitalière. Le territoire dunkerquois n'échappe pas à cette réalité. Un sondage réalisé en 2001 auprès de la population a d'ailleurs classé la santé comme préoccupation première devant la sécurité et l'emploi. Sur la question des personnes âgées, par contre, la Flandre dunkerquoise se caractérise par la jeunesse de sa population : les moins de 20 ans y représentent en effet un peu plus de 29 % contre 16,90 % pour les plus de 60 ans. Néanmoins, l'évolution démographique entre 1990 et 1999 laisse entrevoir un renversement progressif de la pyramide des âges : les plus de 60 ans enregistrent un accroissement de 2,67 points (contre 1,3 à l'échelle de la région et 1,4 à l'échelle de la France métropolitaine). A l'horizon 2010, ils pourraient même représenter 20 % de la population selon les projections démographiques de l'INSEE.

Face à ce constat, l'agence d'urbanisme dunkerquoise (AGUR) a décidé d'investir dans le domaine de la Santé et a développé une méthodologie intéressante. Elle a en effet constitué sur chaque thématique des groupes de travail pluridisciplinaires regroupant la plupart des acteurs concernés y compris les partenaires belges (voisins du territoire du SCOT) et la société civile. Ceux-ci se sont vu confier la mission de réaliser un diagnostic partagé, d'identifier les enjeux et les grandes tendances d'évolution à moyen et long termes et d'élaborer des pistes d'action pour les années à venir.

En articulation avec les réflexions déjà engagées sur le territoire (Programme Territorial de Santé, concertation gérontologique ...), deux groupes ont été ainsi créés, l'un consacré à la médecine de ville et aux soins ambulatoires, l'autre aux personnes âgées. Ce groupe de travail «personnes âgées» fonctionne depuis 2002 et réunit à ce jour une cinquantaine de personnes. Il a notamment appréhendé la personne âgée dans sa globalité : de la vie quotidienne au maintien à domicile, de la dépendance à la fin de vie.

Parmi les principaux questionnements identifiés figurent la mobilité au quotidien des personnes âgées, mais aussi les manques en offre de soins ou en hébergements sur le territoire du SCOT et les complémentarités à développer avec les territoires voisins (Belgique, SCOT périphériques), ou encore les questions spécifiques liées à la vieillesse des personnes migrantes et/ou issues de l'immigration.

2^{ème} partie

Les agglomérations face aux problématiques de mobilité et d'adaptation de logements des personnes âgées



1) SE DÉPLACER : ACCÉDER À L'AGGLOMÉRATION OU AU CENTRE VILLE SANS VOITURE : QUELS MODES ALTERNATIFS ?

Grâce à la démocratisation de l'automobile et aux développements des infrastructures de transports rapides, les agglomérations françaises ont contribué depuis plusieurs décennies à polariser autour d'elles des territoires de plus en plus vastes, urbains, périurbains voire ruraux. Or, lorsque les personnes âgées ne peuvent plus utiliser leur voiture, elles peuvent se retrouver très vite dans une situation d'isolement importante. Différents modes alternatifs ont été créés ces dernières années pour tenter d'apporter une réponse à leurs besoins de mobilité qui ne diminuent pas systématiquement avec l'âge, qu'elles habitent des territoires ruraux ou des quartiers urbains. Les transports urbains notamment les bus et les tramways disposent désormais de plancher bas et permettent d'améliorer de manière significative l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite qui peuvent se déplacer seules. Cependant, la question reste entière pour les personnes âgées ou handicapées qui ne peuvent se déplacer seules de leur domicile. Des transports adaptés à la demande peuvent être mis en place mais il nécessite de s'interroger sur les publics ciblés, les conditions d'accès au service, l'organisation de ces services, le calibrage des véhicules, la formation des personnels roulants... il convient aussi de s'interroger sur les territoires de desserte pertinents en fonction des besoins et des principes de rentabilité économique. L'action publique doit elle proposer du « sur mesure » pour tous quelque soit sa localisation et son niveau de dépendance ? Comment ces services doivent-ils s'articuler avec les autres réseaux de solidarité formelle ou informelles autour des personnes âgées pour leur permettre d'acquiescer si elles le souhaitent une certaine autonomie par rapport à leur famille ou leur réseau d'entraide mais sans pour autant favoriser une attitude individualiste de la personne âgée ou de sa famille ?

a) Développer des services de transports adaptés pour des populations spécifiques ou des transports accessibles à tous

Préconisé depuis longtemps dans les Plan de déplacement Urbain (PDU), le renouvellement des matériels roulants de transport collectifs permet peu à peu de voir apparaître de nouveaux bus et tramways à plancher bas comme à Nancy ou à Bordeaux par exemple qui permettent aux personnes à mobilité réduite voire aux personnes handicapées d'avoir accès aux transports en commun surtout en ville car les bus ou les cars desservant les territoires ruraux restent encore rarement équipés de ces dispositifs. Ces efforts entrepris par les autorités organisatrices de transport sont à poursuivre mais ils ne résolvent pas à eux seuls l'ensemble des questions de mobilité des personnes âgées. Le développement des voies réservées aux bus à Paris par exemple malgré la mise en service de bus disposant des planchers bas a eu pour conséquence de voir baisser la fréquentation des personnes âgées dans ces bus plus rapides car ils se sont révélés plus dangereux pour des personnes âgées qui peinent parfois à se maintenir debout. De même, ces adaptations du matériel roulant ne résolvent pas non plus la question de l'accompagnement des personnes âgées de leur domicile à l'arrêt voire même pendant le trajet.

b) Développer des modes de transports adaptés à la demande, pour qui ? pour quels handicaps ?

La mise en place d'un service de transport adapté pose inévitablement la question des personnes qui utiliseront à terme le service et le rentabiliseront. Faut-il proposer un transport pour tous les handicaps du fauteuil manuel au fauteuil avec assistance respiratoire ? De même, en zone rurale, par souci de rentabilité, faut-il ouvrir ce service de transport à différents publics (personnes handicapées, personnes

âgées, personnes en difficulté) mais dans ce cas ne s'expose-t-on pas à des risques de stigmatisation du service qui pourront peut-être lui être fatal à terme ?

Sur cette question du public cible, Il n'y a pas de réponse unique, ni de dispositif clé en main que l'on puisse reproduire d'un territoire à l'autre. Techniquement, il existe des équipements, des logiciels de gestion qui permettent de répondre aux besoins de mobilité des personnes quelques soit leur handicaps. De même, il est possible de mixer les publics qui peuvent utiliser ces services en fonction de leurs besoins et des caractéristiques du territoire. Simplement, il faut définir des critères clairs d'admission à un tel service et organiser ensuite la cohabitation de ces publics au sein de ce service de transport afin qu'elle soit peu à peu en vecteur de convivialité. Les personnels roulants sont une pierre angulaire de ces dispositifs, ils accueillent, accompagnent la ou les personnes au cours de leur trajet. Ils restent à l'écoute de leur demande et peuvent les informer sur le fonctionnement du service.

c) Avoir une vision globale de l'adaptation du transport en prévoyant l'adaptation de l'espace public et la mise en place de services d'accompagnement ou de réseau de solidarité par exemple?

La mise en place de transports adaptés que ce soient les bus et les tramways à plancher bas ou les bus de transport à la demande pose la question de l'adaptation de l'espace public et de l'espace privé. Il est certes toujours possible d'organiser le portage d'une personne en fauteuil si elle habite un logement sans ascenseur par exemple mais il est sans doute souhaitable d'alerter la personne âgée sur les difficultés grandissantes qu'elle risque de rencontrer avec la perte de dépendance et d'étudier avec elle et les services concernés un relogement dans un appartement qui convienne mieux à son handicap. De même, si idéalement, l'ensemble de l'espace public devrait être adapté pour la circulation des personnes âgées ou handicapées dans la ville, il est important que la collectivité publique soit interpellée par les services de transports adaptés qui se font l'écho des contraintes que connaissent les personnes âgées ou handicapées dans leur cheminement sur l'espace public. Ces adaptations sont souvent vécues comme des contraintes pour la collectivité en raison de la complexité des normes en vigueur. Cependant, ce corpus de normes ne doit pas décourager les collectivités d'agir !

d) L'action publique doit-elle prendre en charge tous les déplacements quelque en soit le motif? Quelle place accorder aux familles et au réseau de solidarité informelle ?

Il est souhaitable de promouvoir des services de transports adaptés à la demande qui permettent aux personnes âgées de maîtriser leur déplacement qu'il soit d'ordre médical ou non. Les personnes âgées comme le reste de la population doivent pouvoir théoriquement se rendre en ville pour visiter des amis, un proche, faire des courses, visiter une exposition... et ainsi rester autonomes et maîtres de leur vie sociale. Cependant, la puissance publique doit-elle assumer techniquement et financièrement tous ces déplacements ? Si l'on s'intéresse aux motifs de déplacement des personnes âgées, le dimanche plus particulièrement, on s'aperçoit qu'une grande majorité d'entre elles utilise les services de transport à la demande pour se rendre dans leur famille chez leurs enfants ou leurs petits-enfants. Même si l'on peut comprendre que la personne âgée peut souhaiter rester autonome et ne pas être une charge pour sa famille, il semble que la famille pourrait aussi prendre en charge, notamment le dimanche, leur ascendant... La prise en charge à domicile de la personne âgée peut faire aussi partie de l'invitation dominicale. Dans ces conditions, des discussions sont à instaurer entre le transporteur, la famille et la personne âgée pour évaluer si la famille peut prendre en charge la personne âgée et ne pas se reposer systématiquement sur la puissance publique.

Il en est de même pour les réseaux de solidarité informelle qui existent surtout en milieu rural et qui

permettent aux personnes âgées de se regrouper pour aller faire des courses au supermarché, ou aller à la messe dominicale. Ces réseaux ne doivent pas être concurrencés par le service de logements adaptés car ils contribuent à maintenir du lien social. C'est pourquoi, il semble important dans le cadre de la définition des déplacements pris en charges par les services de transports adaptés de veiller à maintenir un esprit de service public sans pour autant se substituer aux réseaux familiaux et de voisinage.



Zoom : Projet de l'APAPAD, un bus pour tous pour relier les territoires ruraux et les espaces urbains

Dans le cadre du SCOT de la région Flandre Dunkerque, l'agence d'urbanisme a investi les questions du vieillissement de la population. Les diagnostics établis ont mis en avant les manques et les dysfonctionnements actuels en termes de transports offerts aux personnes âgées : horaires inadaptés, trajets trop longs ou comprenant des changements venant complexifier les déplacements. L'agence s'est appuyée pour cela sur les études menées par ses partenaires et notamment sur le travail réalisé, par l'Association pour la promotion d'actions pour les personnes âgées dépendantes (APAPAD) dans le cadre de la concertation gérontologique, lancé par le Conseil général du Nord. Cette concertation a pour but de favoriser l'émergence de coordinations gérontologiques sur le territoire et de préparer le renouvellement du schéma gérontologique départemental

Un projet qui vise à sortir d'une logique de réponse spécifique

Sur le territoire du canton de Wormhout, l'APAPAD a vu émerger de cette concertation une volonté de doter le territoire d'un moyen de transport adapté aux besoins des personnes âgées. Sur ce projet, sont venues se greffer rapidement d'autres demandes, émanant tout d'abord des familles d'adultes handicapés. En effet, l'absence de prise en charge des déplacements des personnes handicapées, alors que les structures d'accueil de jour sont implantées en zone urbaine, génère des problèmes de transport très spécifiques qui ne pouvaient être occultés. Le projet s'est donc élargi aux deux publics, proposant un transport à la demande pour les personnes âgées en journée et des navettes régulières matin et soir pour les adultes handicapés. Mais d'autres problèmes de déplacement ont été également identifiés touchant cette fois les bénéficiaires du RMI et les jeunes en recherche d'emploi très isolés en milieu rural. L'ensemble de ces demandes a conduit les partenaires à ouvrir le projet vers une démarche plus globale. L'ambition aujourd'hui est aussi de créer du lien social entre toutes ces catégories de population qui n'ont pas, a priori, l'habitude de se rencontrer.

Vers une solution pour la population rurale

L'ouverture de ce système de transport à un public plus large et la nécessité de devoir répondre aux besoins de chacun demandent aujourd'hui de redéfinir un fonctionnement qui soit à la fois efficace et économiquement viable. Dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation de France et la FNAU, une étude de faisabilité a été confiée à un bureau d'études (Multicité) afin de consolider les démarches déjà engagées, d'aider à l'élaboration de différents scénarios et enfin d'accompagner la mise en œuvre concrète de la solution retenue.

Afin de suivre cette démarche, une commission de travail a été créée dans le cadre du CLIC Moulins de Flandre désormais porteur du projet, qui regroupe les différents partenaires intervenant auprès des personnes âgées sur le secteur. Le passage du portage de la coordination au CLIC a permis d'étendre le périmètre du projet de transport : il concerne aujourd'hui toute la partie rurale du SCOT, soit au total 56 communes. L'étude a débuté au début du mois de mars 2004. Elle doit s'achever fin 2004 et permettre de définir très vite les contours et les conditions de mise en place de ce service de transport devenu intergénérationnel et solidaire.



Zoom : le Tramway de Bordeaux et l'accessibilité aux aînés

Dans le cadre de la réalisation du tramway, un groupe de travail a traité de la question de l'accessibilité au sens large. Les réflexions menées ont pris en compte cette volonté de parvenir à satisfaire l'intérêt général et les besoins de chacun, notamment ceux des personnes à mobilité réduite. Pour autant, il n'y a pas dans le tramway de véritables dispositions spécifiques aux personnes vieillissantes, lesquelles ne sont pas considérées comme une clientèle atypique.

Au-delà du choix d'un matériel adapté (« plancher bas intégral » de plein-pied pour entrer dans la rame et larges portes coulissantes), les adaptations du tramway pour une accessibilité de tous, tiennent principalement :

- au message auditif et visuel pour annoncer la direction et la prochaine station, dans la rame elle-même
- aux repères au sol (bandes podo-tactiles pour malvoyants et non-voyants), sur les quais des stations.
- à l'aménagement des espaces publics autour des stations et d'une façon plus large dans l'agglomération, avec la prise en compte systématique des personnes à mobilité réduite : pas de marches mais des dépressions limitées à 2 cm.

La cible des personnes âgées n'est pas distinguée en tant que telle, et aucune disposition propre à cette cible n'a été prise en terme :

- d'organisation des temps : les fréquences de passage sont jugées suffisantes (toutes les 4 minutes en heures pleines et toutes les 8 mm en heures creuses).
- de la tarification : la Connex ne propose aucune condition particulière, les seules aides accordées relèvent du domaine social et sont gérées par les CCAS.
- de configuration des lignes du tramway : selon les vœux émis par les mairies, sur la ligne A reliant la rive droite au centre-ville, deux stations desservent les maisons de retraite de la Morlette à Cenon et des Lauriers à Lormont. De même, en centre-ville, la résidence-services « Les Hespérides », place Saint-Christoly est directement desservie.

En conclusion, après quelques mois de mise en service des lignes, on constate un besoin de la population âgée de se construire de nouveaux repères, celle-ci étant plus désorientée dans le temps et dans l'espace par le changement des tracés et des numéros des lignes, que par le nouveau mode de déplacement qui est, en soi, très apprécié.

Ne devrait-on pas concevoir une signalétique plus systématique destinée à familiariser les habitants vieillissants avec cette restructuration en profondeur des transports en commun de l'agglomération, et par là-même inciter les plus craintifs à devenir des usagers réguliers et encourager leur mobilité ?

2) SE LOGER : LE CHOIX DE SON PARCOURS RÉSIDENTIEL, LE CHOIX D'ADAPTER SON LOGEMENT ?

Avec l'âge, les rythmes et les modes de vie changent. La retraite met fin aux mouvements quotidiens domicile-travail. Le départ des enfants laisse parfois de grandes maisons vides qui, au fil des années se révèlent souvent inadaptées. Une majorité des personnes valides et autonomes expriment le souhait de rester dans leur domicile d'origine lorsque le besoin d'une aide extérieure plus ou moins conséquente se fait sentir. Mais qu'il s'agisse de la connaissance fine des besoins ou du suivi de l'offre adaptée existante, la marge de progression des collectivités et de leurs multiples partenaires pour optimiser les réponses apportées reste négligeable. Des démarches visant à coordonner l'action publique sur ce thème voient le jour et permettent de mieux adapter l'offre à la demande. L'outil développé par l'Agence d'Urbanisme de Longwy en est un exemple. Mais le maintien à domicile n'est cependant pas toujours possible. En milieu rural notamment, voire en périurbain, il peut même contribuer à renforcer l'isolement de la personne. Si l'on peut faire venir l'hôpital à domicile, on ne pourra jamais y faire venir la ville ou le centre-bourg avec leur animation urbaine, leurs lieux et les équipements publics, leur offre culturelle, leurs commerces de proximité... C'est pourquoi de nouveaux produits urbains peuvent trouver leur place entre le maintien à domicile et les structures d'hébergement dans l'éventail des solutions proposées aux personnes qui vieillissent.

a) Les agences d'urbanisme, de l'observation à l'action

L'observation fine des territoires par les agences leur permet d'alerter les décideurs sur les tendances qui se dessinent à court, moyen et long termes afin de prévoir et d'anticiper, notamment par le biais des documents de planification, les réponses à y apporter. Les observatoires des agences d'urbanisme se caractérisent par leur grande diversité (observatoire du foncier, de l'économie, et de l'emploi...).

Une des thématiques les plus observées reste l'habitat. Ces outils reposent sur des partenariats avec les bailleurs sociaux, les professionnels de l'immobilier et les producteurs nationaux et locaux de données. Ils permettent de suivre sur un territoire l'évolution du marché du logement, l'évolution des loyers et d'identifier des dynamiques urbaines.

Ces évolutions sont utilisées dans le cadre des Programmes Locaux de l'Habitat ou des Plans Locaux d'Urbanisme, voire dans les Schémas de Cohérence Territoriale à l'échelle de l'agglomération.

Cependant, concernant la dépendance, les agences ne disposent pas d'inventaire précis permettant de suivre de manière fine la localisation des "logements adaptés" sur une agglomération. C'est pourquoi, certains projets proposés par les agences d'urbanisme et financés par la Fondation de France –comme celui de l'agence de Longwy (AGAPE) ou de l'agence de Nancy (ADUAN) tendent à développer de nouvelles méthodes. L'objectif de la démarche est double : coordonner l'action publique et ainsi valoriser les financements engagés, et alerter les collectivités locales sur les travaux d'ergonomie urbaine nécessaires ou sur l'implantation de tel ou tel équipement de manière plus cohérente avec les efforts développés sur le parc de logement.

b) Des limites du maintien à domicile en milieu rural ; quelle offre alternative ?

Même si le maintien à domicile des personnes âgées reste la tendance lourde de notre société depuis déjà plusieurs années, il en existe parfois des limites, notamment en milieu rural. Dans de nombreuses communes du Pays de Brest par exemple, à l'origine agricoles et à l'habitat très dispersé, parfois difficilement adaptable, l'isolement est une réalité que les personnes vieillissantes refusent. Face à cet isolement physique, humain, social –les liens de solidarité des décennies passées se sont largement effrités- la demande des personnes âgées de se rapprocher de la vie de leur commune tout en restant autonomes dans un nouvel habitat, est croissante. Mais quelles peuvent être les conditions de réussite de cette offre d'habitat "intermédiaire"? de l'adaptabilité du logement –dans lequel les personnes âgées souhaitent pouvoir rester jusqu'à leur décès- à son intégration urbaine et sociale, en passant par l'existence ou non d'espaces ou de services collectifs, les projets et les avis divergent et font débat.

Il n'y a pas de place pour les certitudes et les produits clés en mains à reproduire en tous lieux. L'enjeu est bien d'adapter la réponse "habitat" au sens large, de la personnaliser au regard de chaque contexte local et des attentes formulées. Accroître la diversité de l'offre d'habitat est bien un enjeu majeur, pour répondre au mieux à des diversités de situations. A terme, jusqu'où doit-on anticiper et imaginer un minimum d'adaptabilité de tout logement neuf produit ?

c) "Mixité des âges", "ghettos" : utopies et réalités ?

Répondre à la demande des personnes âgées d'être mieux intégrées à la vie de leur commune, veiller à ce que leur parcours résidentiel demeure un choix et ne les exclut pas de la société ne signifie peut-être pas pour autant qu'il faille arguer systématiquement d'une "mixité d'âges", de statut, de générations au sein de tout projet d'habitat. Une partie des réponses réside dans l'échelle à laquelle on estime nécessaire cette mixité ; à celle du projet d'habitat, du quartier, de la commune ?

Une mixité des âges et des statuts au sein d'un petit immeuble est souvent difficile à concilier avec un inévitable décalage entre les rythmes quotidiens des uns et des autres, ou encore les sentiments

diversement ressentis de tranquillité, sécurité, ... L'ambitieux projet de la commune de Pulnoy près de Nancy, qui commence à sortir de terre, illustre en revanche une recherche de diversité d'offre, et par elle de mixité d'occupation, à l'échelle d'un nouveau quartier où sera privilégié l'accueil et l'habitat des personnes âgées.

d) D'une demande de logement à un projet urbain

Nombre de communes sont soucieuses de répondre aux attentes des personnes âgées de participer à la vie de la commune, au-delà de la première demande d'habitat mieux adapté à leurs besoins. Rompre l'isolement et la solitude plus ou moins exprimés, est la première motivation des personnes pour se rapprocher des centres bourgs et de leur animation quotidienne. La qualité de l'intégration urbaine et sociale de nouvelles offres d'habitat adaptables et/ou adaptés est donc essentielle dans la réussite de tels projets, qu'il s'agisse de restructuration urbaine ou de création de nouveaux quartiers. Un bilan des premières opérations réalisées en 2001 dans une commune du Pays de Brest montre, par exemple, que les résidents n'utilisent pas la salle collective conçue à l'origine pour leur permettre de se retrouver. En revanche, l'immédiate proximité du centre socio-culturel et des commerces de la commune les amène à les fréquenter quotidiennement et sont sources de rencontres variées.

Dans le même ordre d'idées, le projet de Pulnoy combine avec intelligence espaces et lieux de rencontre et de services communs à plusieurs types de publics, tout en préservant la nécessaire intimité et indépendance des logements.



Zoom : Pays de Brest : Une mutualisation des expériences et réflexions communales pour un habitat adapté aux besoins.

La question du vieillissement de la population a constitué dès 2002 un élément essentiel du diagnostic du territoire préalable à l'élaboration du SCOT du Pays de Brest. L'impact du vieillissement de la population sur le fonctionnement des différents territoires concernés –urbains, périurbains et ruraux- sera, en effet, dans les prochaines années, multiple et touchera tous les champs de l'urbanisme et de l'aménagement : l'économie à travers l'enjeu d'équilibre de la population active, l'habitat, l'aménagement ou encore l'adaptation de l'offre d'équipements publics et le développement de services... C'est l'une des raisons qui a amené l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa) à initier une réflexion avec les communes du pays de Brest sur les conditions de faisabilité et de réussite d'une offre d'habitat intermédiaire à destination des personnes âgées valides et autonomes souhaitant rompre avec leur isolement et se rapprocher des centres-bourgs et centres-villes.

Depuis 1990, la préoccupation liée au vieillissement fait partie intégrante de nombreuses réflexions et actions, à l'échelle de la Communauté Urbaine de Brest (CUB), du Département, et aujourd'hui du Pays de Brest : adaptation des logements intégrée dans les 3 PLH successifs de la C.U.B., convention renouvelée CUB/Pact Arim/Conseil Général sur ce thème, réflexions communales initiées par l'ADEUPa au sein des schémas de référence communaux de la C.U.B. afin d'intégrer ces besoins d'habitat et d'accueil spécifiques, amorce de cette question aujourd'hui à l'échelle du Pays dans le cadre du SCOT (90 communes, 400 000 habitants). Dès 1989, puis en 1994, l'agence a réalisé les études d'analyse de l'évolution de l'offre et de la demande gérontologique, en préalable à l'élaboration du Plan Gérontologique Départemental de la Finistère. En 1997 est apparue une demande spécifique de la part de quelques communes concernant une offre adaptée d'habitat à destination de ménages âgés valides et autonomes souhaitant se rapprocher des centres villes et centres bourgs, après avoir vécu de nombreuses années en individuel aujourd'hui inadapté. Une première étude de faisabilité a été ainsi réalisée dans le cadre d'un schéma de référence communal ; l'opération est aujourd'hui réalisée (8 logements) et fait déjà l'objet d'analyse de la part d'autres communes intéressées par la démarche.

L'objectif de la réflexion partenariale aujourd'hui proposée est de promouvoir de nouvelles formes d'habitat adaptable et/ou adapté, en milieu rural et périurbain, de permettre une mutualisation des expériences communales et des échanges plus transversaux entre les acteurs locaux des secteurs du social, du médico-social, de l'habitat et de l'urbanisme. Les conditions de la réussite sont nombreuses, et il s'agit de bien intégrer les attentes, les contraintes techniques, spatiales, financières, humaines, les services associés, le partenariat, l'animation sociale du lieu... et la pérennité dans le temps de cette offre d'habitat "intermédiaire" en de nombreux points pour des personnes âgées valides et autonomes. C'est aussi là tout l'enjeu de la mutualisation des expériences que d'apprécier les aspects transposables d'un projet et ceux qui nécessitent une amélioration ou une adaptation à chaque contexte communal. Il est important qu'à tout âge et quelque soient leurs revenus, les personnes âgées aient réellement le choix de leur lieu de résidence et de leur cadre de vie.



Zoom : Projet de tracabilité de l'offre de logements adaptés à Longwy

Une offre existante mal connue et qui ne rencontre pas toujours la demande

Le parc existant est difficilement adaptable (peu de plein-pied, difficulté à installer des ascenseurs, pièces trop petites) et du fait de son histoire industrielle, la zone d'emploi de Longwy loge de nombreuses personnes âgées dans le locatif social. Les bailleurs sociaux sont donc particulièrement touchés par le vieillissement et la perte d'autonomie de leurs locataires.

La question récurrente posée tant par les bailleurs sociaux que par les associations d'usagers reste celle de la connaissance de l'offre et de la demande en logement adaptés: les bailleurs sociaux disposent en effet d'un parc qu'ils qualifient d'"adapté" et qu'ils n'arrivent pas à louer à des personnes à mobilité réduite lorsqu'une vacance se présente, les usagers se plaignent de ne pas trouver de logement adapté et/ou que les logements proposés ne correspondent pas à leur handicap.

Le groupe de travail constitué du Conseil Général de Meurthe et Moselle (Commission locale d'Insertion, Déléguée au Logement du Plan Départemental pour le Logement des Personnes défavorisées, Mission Logement, Point d'Accueil, Informations, Services) et de l'AGAPE, décide de lancer le recensement des logements adaptés dans le parc social.

Les problèmes de définition apparaissent dès le départ: adapté ou adaptable et pour qui ? Force est de constater que les logements listés par les organismes se révèlent souvent non adaptés pour beaucoup de handicaps.

Constituer une base de données relationnelle offre-demande pour les personnes en perte d'autonomie

La technologie retenue pour la base est celle de l'extranet sur un serveur spécialement dédié: elle permet de relier de nombreux partenaires éloignés les uns des autres sur un même site informatique.

L'important travail de définition des items à retenir tant pour la fiche "offre" que pour la fiche "demande", la création de la base et du site extranet ont demandé presque une année.

La fiche "offre" décrit précisément les abords extérieurs puis l'accès à l'immeuble, au logement et le logement lui-même. La fiche "demande" est également précise tant au niveau des "impossibilités à faire" (hauteur possible des marches, présence d'un fauteuil ou d'un lève personne, etc...) que des appareillages nécessaires.

La deuxième phase, actuellement en cours, est une phase de test "grandeur nature" à partir d'un échantillon de logements identifiés par leur propriétaire comme adaptés ou facilement adaptables, et d'un échantillon de demandes de logements. Une vérification systématique des caractéristiques techniques des logements et de leurs abords est nécessaire, les propriétaires faisant état d'incertitudes dans leurs fichiers. La mise en relation des fiches par système d'interrogation à distance permet à la personne de trier les offres selon des critères prioritaires.

La troisième phase - la plus délicate à notre sens - sera l'actualisation régulière de la base "offre", car elle nécessitera la mobilisation active des propriétaires bailleurs avec peut-être une évolution de certaines procédures internes aux services.

Un partenariat qui s'élargit

Le groupe de travail initial comprend le Conseil Général et l'Agence d'Urbanisme. Cette dernière constitue l'outil technique et met en application les volontés du groupe: elle propose la technologie (extranet), crée la base de données, teste les aspects relationnels de la base, travaille avec les bailleurs sociaux pour recenser les logements adaptés, visite les logements pour remplir les fiches "offre". La coordination générale et le recensement de la demande relèvent de la responsabilité du Conseil Général. Les bailleurs sociaux que sont la SA d'HLM BATIGERE NORD EST et l'OPAC de Meurthe et Moselle ont été les premiers à rejoindre le groupe de travail. Le recensement de la demande fait rapidement apparaître la nécessité d'élargir le partenariat tant elle est diffuse, et d'autres partenaires sont sollicités: Site pour la Vie Autonome, CRAM du Nord Est, Association des Paralysés de France.

Parole d'acteur : **Eric HENRY**, Responsable du PAIS / CLIC Longwy. Loge Adapt' 54 : un outil au service du logement des personnes dépendantes sur le territoire de Longwy

En 2001, le conseil général de Meurthe-et-Moselle a créé les Points Accueil, Informations, Services (PAIS) qui ont en charge la mise en œuvre des politiques départementales en faveur des personnes âgées et / ou handicapées. Ils ont pour missions l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'aide aux personnes dépendantes, et le développement et l'animation de réseaux avec les partenaires locaux. En 2002, lors de la création des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), le Conseil Général a obtenu que ce label national soit attribué aux PAIS.

Le PAIS/CLIC de Longwy a été associé dès le début de la réflexion menée avec la Commission Locale d'Insertion (CLI), la mission logement du Conseil Général, et de l' AGAPE autour des difficultés à répertorier les demandes des personnes dépendantes ainsi que les offres de logements adaptés ou adaptables des bailleurs publics et privés qui est à l'origine de la création de la base de donnée intitulée « Loge Adapt'54 ».

Aujourd'hui, le projet est en phase d'expérimentation. On déplore une difficulté persistante à recenser les demandes de logement adaptés : chez les personnes handicapées, les demandes sont introduites auprès d'une pluralité d'acteurs locaux, ce qui ne facilite pas la centralisation des données au sein de la base. Chez les personnes âgées dépendantes, la demande concerne plus l'aménagement d'habitat par les occupants que des souhaits de logement et de fait, ne sont pas systématiquement comptabilisées. Quant à l'offre spécialisée, il faut reconnaître que les bailleurs ne sont pas toujours en mesure de la recenser, de la décrire, ni même de préciser de façon univoque si leurs logements adaptés sont bien occupés par des locataires en situation de dépendance.

Néanmoins, la base de données reste un outil qu'il conviendra de réévaluer à plus long terme car des améliorations sont survenues depuis sa mise en ligne : le travail sur le formulaire de demande permet une meilleure précision et la standardisation des critères retenus par les demandeurs dans la description de leurs besoins.

Et du côté des bailleurs, même si la base de donnée « Loge Adapt'54 » ne devait pas être un outil plus performant, elle leur a permis de s'interroger, en interne, sur les procédures de recensement, de réservation et d'attribution de logements adaptés. On observe également qu'ils sont moins réticents pour échanger des informations, y compris lorsque ces dernières sont sensibles (ou vécues comme telles) d'un point de vue commercial.

Plus généralement, on note que le travail d'élaboration de la base de données, en associant des partenaires d'horizons variés, leur a permis de se connaître et de se reconnaître. C'est ainsi, par exemple, que le PAIS / CLIC Longwy est désormais prévenu de la livraison de nouveaux appartements adaptés ou adaptables, et est interrogé sur des demandes non satisfaites de personnes dépendantes. La construction de ce projet a donc eu le mérite (et non le moindre) de jeter les bases d'un fonctionnement en réseau.

Reste que les bailleurs s'interrogent encore sur les bénéfices opérationnels qu'ils peuvent, aujourd'hui, tirer du dispositif. On observe en particulier que la mise à jour des données concernant l'état d'adaptation des logements et leur vacance est une charge de travail qui reste difficile à assumer pour l'heure.

Cependant, il convient de rester confiant : si aujourd'hui la base de données semble ne concerner que des demandes et des offres de logements marginales, l'évolution démographique attendue et l'accentuation annoncée des politiques en faveur du maintien à domicile pourraient, à moyen terme, faire de cet outil un élément de diagnostic précieux dans la gestion du marché locatif et l'évaluation, par les bailleurs eux-mêmes, des stratégies adoptées pour le développement de leurs parcs.



Parole d'acteur : **Organisme Logeur Batigère Nord Est** (Longwy) mieux répondre aux besoins des personnes âgées et handicapés

BATIGERE NORD-EST a souhaité prendre en compte les caractéristiques démographiques de ses locataires et, plus largement, des habitants des bassins de LONGWY et BRIEY, en mettant en œuvre une politique volontariste qui passe par l'adaptation des logements en faveur des personnes âgées et dépendantes.

Cette démarche traite l'habitat, mais, a pour objectif de l'associer aux services.

Elle nécessite de parfaire la connaissance des couples «offre/demande» propres à la Société, mais également hors société sur les bassins d'habitat.

BATIGERE NORD-EST a défini une politique qui repose sur sept axes :

1. Définir la population concernée pour passer d'une approche standardisée à du sur-mesure.
2. Elaborer une politique de peuplement en identifiant le logement selon certains critères (services, bien-être, ascenseur) pour les attribuer à la relocation à des personnes âgées et dépendantes
3. Répondre par la politique patrimoniale à 3 contraintes inhérentes à la problématique : valider un standard d'équipements adaptés à la dépendance, identifier les contraintes dues aux travaux et impliquer les futurs locataires à l'élaboration des nouvelles constructions
4. Définir une ingénierie financière adaptée
5. Former et sensibiliser le personnel
6. Réfléchir à la notion de services en établissant des partenariats
7. Labelliser l'ensemble de la démarche

BATIGERE NORD-EST s'est de fait, tout naturellement, inscrite dans le partenariat mis en place autour de l'outil «LOGE ADAPT 54» en vu de diffuser son offre de logements adaptés ainsi que les demandes internes non satisfaites.

Après un an de fonctionnement du serveur, les premiers constats sont positifs quant à la convivialité de l'outil dont l'utilité pourrait être renforcée en permettant une accessibilité plus grande des partenaires aux bases de données et établir un véritable partage d'information.



Zoom : Développer une offre de logements adaptés pour les personnes handicapées et les personnes âgées à mobilité réduite : un des axes forts du 5ème PLH du Grand Nancy

Déjà largement investie dans la problématique du vieillissement de la population et des conséquences en matière des besoins en logements et de services de proximité, la Communauté Urbaine du Grand Nancy a souhaité démultiplier ses efforts dans le cadre du 5ème Programme local de l'habitat élaboré en décembre 2002 .

La démarche préconisée consiste à mettre en œuvre une stratégie opérationnelle visant à développer tant dans le parc public que dans le parc privé existant une offre de logements adaptés pour les personnes handicapées et les personnes âgées à mobilité réduite.

Cette double démarche ambitieuse a pu être initiée grâce au large partenariat qui s'est mis en place progressivement sur le Grand Nancy tout au long des 20 années d'application des 5 PLH successifs entre les acteurs de l'habitat (bailleurs publics, bailleurs privés), les associations spécialisées, le Conseil général,

Auprès des bailleurs sociaux, il s'agit :

d'une part de répondre à la demande des locataires en effectuant des travaux d'adaptation des logements occupés par des personnes handicapées ou en perte d'autonomie. UeS chargé du suivi du dispositif en inter organisme sollicite le Site pour la Vie Autonome 54 qui mandate une équipe labellisée et un ergothérapeute pour effectuer un diagnostic technique et des besoins. Au regard du diagnostic, le bailleur engage les travaux en bénéficiant le cas échéant d'une exonération de la TFPB. Aujourd'hui, plus de 50 dossiers sont en cours d'élaboration,

d'autre part, il s'agit de mettre en place une base de données de l'offre et de la demande de logements pour personnes handicapées. Côté offre, 120 logements sociaux sont aujourd'hui adaptés aux personnes handicapées et constituent la base de données. En parallèle, grâce à un travail d'identification réalisé par l'APF un fichier de la demande a été constitué. Un site web inter organisme vient d'être créé pour permettre de croiser l'offre et la demande. L'objectif étant que dès qu'un logement se libère, la demande potentielle soit immédiatement disponible pour le bailleur.

Auprès des bailleurs privés qui sont très favorables à une telle action, une démarche identique dans ses grandes lignes va être lancée.

Dans un premier temps, il va s'agir, grâce à un travail mené conjointement par l'ensemble des agents immobiliers de la FNAIM, de recenser sur la base d'une grille d'indicateurs les logements adaptés existants dans le parc privé. Dans un deuxième temps, il s'agira de travailler à la mise en place d'un fichier commun de la demande entre l'APF, les associations spécialisées et les agents immobiliers. Enfin, il s'agira de définir des modalités de croisement de ces 2 bases pour une gestion mutualisée de l'offre entre les bailleurs.

e) Planifier l'offre de logements adaptés et mieux les intégrer dans des projets urbains

En amont des décisions, l'observation et l'analyse fines des territoires et de leurs évolutions doivent permettre d'anticiper les besoins d'habitat à destination des personnes âgées. Elle a aussi pour finalité d'alerter les élus sur les moyens à mettre en œuvre en terme de planification urbaine, à plus ou moins long terme. En aval, les évaluations des politiques locales, menées notamment dans le cadre du suivi des Programmes Locaux de l'Habitat (P.L.H.), permettent de confirmer ou non l'adéquation entre l'offre et les besoins recensés, justifiant ou non d'adapter l'action publique. Ces deux missions sont au cœur des agences d'urbanisme qui participent à l'élaboration des documents de planification comme le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) et des politiques sectorielles locales (dont les P.L.H.).

Les agences peuvent également être un appui en assistance à maîtrise d'ouvrage pour les élus locaux dans la réalisation de certaines opérations immobilières ou la conception de nouveaux quartiers urbains. Elles peuvent ainsi contribuer à mieux articuler planification et aménagement assurant une bonne traduction opérationnelle des objectifs et principes définis en amont par la maîtrise d'ouvrage.



Parole d'acteur : **Gérard ROYER**, maire de Pulnoy. Intégrer les problématiques du vieillissement dans un « projet urbain » innovant.

La ville de Pulnoy située dans la périphérie Est de Nancy a engagé courant 2004 la phase opérationnelle d'une démarche originale et innovante en matière d'habitat pour personnes âgées et handicapées.

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN) et la Communauté Urbaine du Grand Nancy ont accompagné depuis l'origine une démarche novatrice.

Le constat du vieillissement de la population et l'émergence de nouveaux besoins

La commune a connu dans les années 1970 une évolution démographique importante faisant passer sa population de 176 habitants avant les années 70 à plus de 4700 au dernier recensement.

Cette expansion urbaine a entraîné le développement durant cette période, d'importantes zones pavillonnaires, qui s'est traduit démographiquement dès la fin des années 90 par l'arrivée massive d'une même classe d'âge à la retraite.

L'émergence d'une nouvelle demande en matière d'habitat s'est vue confirmée par une enquête souhaitée par la commune,

L'enquête réalisée par l'agence d'urbanisme pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Dans ce cadre les 1600 ménages de la commune ont été sollicités.

La définition d'un programme multiple ouvert sur la ville

Désirant de proposer une réponse à de nouveaux besoins, nous avons décidé d'intégrer à l'urbanisation d'un futur secteur pavillonnaire, un programme complet d'habitat adapté, afin de constituer un véritable quartier urbain.

S'inspirant de diverses expériences, tout en cherchant à éviter l'écueil de la création d'une zone gérontologique trop peu satisfaisante sur un plan social, un concept de programme fondé sur le principe de mixité inter-générationnelle est développé.

Il vise à offrir, non pas une solution mais un ensemble démultiplié de solutions, et cela quelque soit l'âge, le niveau de dépendance, le handicap ou encore la situation financière des résidents.

L'aménagement d'un nouveau quartier pour la commune

Cherchant à contourner la «catégorisation», le programme s'inscrit dans un secteur résidentiel à proximité immédiate du centre de la commune, sur un site de plus de 9 ha.

Intégré à une nouvelle zone pavillonnaire de plus de 60 parcelles, développé autour d'un établissement médicalisé de 70 places, le programme offre une trentaine d'appartements et autant de petits pavillons en locatif ou en accession.

A ce dispositif résidentiel s'ajoutent de nouveaux espaces verts publics, des lieux de vie ouverts à l'ensemble de la population, une crèche, et enfin, en terme de fonctionnement urbain, sont également proposés des commerces et services de proximité, en pied d'immeubles.

Par ailleurs, ce projet prend en compte des problématiques spécifiques relatives aux transports en commun, au renforcement du schéma de voiries, ou encore à son adéquation avec le développement du schéma gérontologique sur l'agglomération.

Enfin, concernant le montage du projet, nous a fait preuve avec nos partenaires d'une réelle créativité pour tisser un lien entre des approches différentes et des acteurs souvent séparés et cela dans les domaines touchant aussi bien aux aspects urbains, paysagers, fonctionnels, que sociaux et sanitaires ou encore économiques.

CONCLUSION

Les agences d'urbanisme grâce au partenariat établi avec la Fondation de France dans le cadre de ce programme d'étude, ont élargi l'éventail de leurs partenaires en direction des acteurs des filières du social et du médico-social avec lesquels elles avaient jusqu'alors peu l'habitude de travailler.

Ces premiers constats ont permis de développer des réflexions transversales sur les enjeux du vieillissement.

Il reste toutefois encore beaucoup d'effort à déployer pour que les personnes âgées en perte de d'indépendance puissent continuer à vivre de manière autonome dans nos villes et nos campagnes. C'est la tâche tant des institutions qui planifient et financent l'aide aux personnes âgées que celles des élus qui doivent se mobiliser localement sur ces problématiques. Cette contribution des agences tend donc à relayer à l'échelle des territoires ce travail de décroisement institutionnel déjà engagé par certains acteurs autour de la Fondation de France sur ces problématiques du «bien vieillir».

Remerciements

Marie-Josèphe Dubreucq, Présidente du Groupe de Travail SCOT « Personnes Agées »
Paulette Guinchard-Kunstler, présidente de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon.
Eric Henry, Responsable du PAIS / CLIC Longwy.
Organisme Logeur Batigère Nord Est
Gérard Royer, Maire de Pulnoy
et le Conseil des Sages de Lormont (Gironde)

Ce document a été réalisé sous la direction de Marcel Belliot avec le concours de Pierre Becker (Agence de Nancy), Marie Christine Bernard (agence de Bordeaux), Benjamin Brillaud (Agence de Reims), Emmanuelle Buord (Agence de Brest), Catherine Cirette (Agence de Longwy), Sébastien Debeaumont (Agence de Dunkerque), Hélène Filleux (agence de Bordeaux), Stéphanie Forteville (Agence de Dunkerque), Carole Jeanbourquin (Agence de Besançon), Nelly Mongeois (Agence de Nancy) et Christine Jourdan (Consultante pour la Fondation de France).

Conception graphique : Rémi Jacquinot (Agence de Reims)
Octobre 2004

Pour en savoir plus

La Fnau a publié en partenariat avec la Fondation de France des cinq 4 pages de synthèse présentant le fruit des journées d'échanges et de débat organisées en 2003 et 2004 dans 5 agglomérations françaises. Ils sont en téléchargement sur le site de la Fnau <http://www.fnau.org>

Sites internet de référence

<http://www.adeupa-brest.com>
<http://www.aduan.org>
<http://www.agur-dunkerque.org>
<http://www.audab.org>
<http://www.aurba.com>
<http://www.audrr.fr>
<http://www.fdf.org>
<http://www.institut-des-villes.org>



Glossaire

APAPAD > Association pour la Promotion d'Action pour les Personnes Agées Dépendantes

APF > Association des Paralysés de France

CCAS > Centre Communal d'Action Sociale

CLIC > Centre Local d'Information et de coordination gérontologique

FNAIM > Fédération Nationale des Agences Immobilières

PAIS > Points Accueil Informations Services

PDU > Plan de Déplacement Urbain

PLH > Programme Local de l'Habitat

PLU > Plan Local d'Urbanisme

SCOT > Schéma de Cohérence Territoriale

TFPB > Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti

